



Pascal BAUDET, secrétaire départemental

à Monsieur le Directeur Académique des services
de l'Education Nationale de l'Ain

Bourg en Bresse, le mercredi 6 avril 2016

Objet : Mouvement 2016

Monsieur le Directeur Académique,

Nous tenons à vous alerter dès maintenant sur les conditions du déroulement du mouvement 2016, conditions que nous jugeons d'ores et déjà problématiques.

Pour commencer, nous vous signalons que lors de la période de saisie des vœux, les écoles ont été destinataires de plusieurs mises à jour sur la liste des postes. Les écoles ont en effet reçu 6 mises à jour du 16 au 25 mars, avec des modifications sur 17 postes. Dès le premier groupe de travail du 13 octobre 2015, le SNUipp-FSU avait insisté pour que les erreurs dans la liste des postes soient minimisées afin de ne pas provoquer de multiples rectificatifs.

Nous vous avons aussi écrit 2 fois pendant cette période concernant des décisions prises par vos services pour lesquelles nous n'avons pas eu d'informations en tant que délégués du personnel, ni d'explications quant à ces choix : cela concernait des postes bloqués de RASED et de direction et l'implantation de poste de PEMF. Ces choix semblent clairement ne pas respecter la transparence et l'équité que nous défendons à toutes les étapes du mouvement.

Concernant la circulaire, sa parution tardive le jour même de l'ouverture du serveur et le fait qu'aucun groupe de travail n'ait eu lieu avec l'ensemble des délégués du personnel nous a contraint à de multiples interrogations auprès de vos services :

- conditions de nomination sur des postes particuliers (postes fléchés langues, MSUP, UPE2A...),
- Prise en compte des périodes de congé parental,
- Pièces justificatives nécessaires pour la prise en compte de points supplémentaires dans le calcul du barème.

Cette circulaire, toujours plus complexe du fait notamment de la multiplication des postes à compétences particulières ou à fonctions particulières, devient de moins en moins lisible.

Ensuite, le calendrier prévu ne nous paraît pas tenable : un groupe de travail relatif à l'examen du projet de la phase informatisée du mouvement départemental 2016 doit avoir lieu le mardi 26 avril. Or le lendemain, les collègues participant au mouvement recevront leur 2nd accusé de réception avec les barèmes complets. Ils auront jusqu'au 29 avril pour contester ces barèmes. On peut imaginer alors que si des barèmes se trouvaient corrigés après cette date, le groupe de travail du 26 avril aura travaillé sur un projet de mouvement probablement modifié le 29 avril. De plus, si les barèmes peuvent être corrigés jusqu'au 29 avril, le projet de mouvement ne pourra nous être transmis une semaine avant la CAPD du mardi 3 mai. Nous ne serons pas en capacité de faire une vérification de celui-ci avant la CAPD.

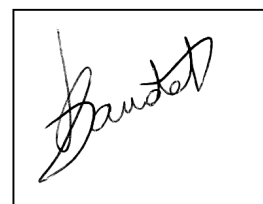
Dans ces conditions, nous envisageons de ne pas siéger à la CAPD du 3 mai, car nous ne voulons pas renouveler les graves dysfonctionnements du mouvement 2015. Pour mémoire, malgré 2 CAPD réunies en mai 2015, ce mouvement a été modifié après ces instances avec au final des erreurs d'affectations dont certains collègues ont fait les frais.

Nous demandons donc à ce que le groupe de travail du 26 avril soit décalé au 3 mai, que la CAPD du 3 mai soit aussi décalée d'une semaine, au moins 8 jours après que le projet de mouvement nous ait été communiqué.

De plus, nous vous rappelons qu'à la moindre modification, il faudra que vos services soient en capacité de faire « tourner » le mouvement entièrement au niveau informatique, sous peine d'avoir des erreurs d'affectations. Les corrections « à la main » ne peuvent que conduire à de nouvelles erreurs du fait des vœux géographiques impossibles à corriger autrement que par informatique.

En vous souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de mes sentiments dévoués à la défense du service public d'éducation et de ses personnels.

Pour le SNUipp-FSU de l'Ain,
Pascal Baudet, secrétaire départemental

A handwritten signature in black ink, enclosed within a thin black rectangular border. The signature is cursive and appears to read 'Baudet'.